



UNIL | Université de Lausanne

HEC Lausanne

Bâtiment Internef

CH-1015 Lausanne-Chamberonne

MASTER EN COMPTABILITE, CONTRÔLE ET FINANCE
MASTER OF SCIENCE IN ACCOUNTING, CONTROL AND FINANCE

CONVENTION DE STAGE

entre

L'entreprise/L'institution

Nom:

Adresse:

Téléphone:

E-mail/Website:

Représentée par (*coordonnées du Tuteur*)

Nom:

Prénom:

Téléphone:

E-mail:

et

L'Université

représentée par (*coordonnées du Professeur*)

Nom:

Prénom:

Téléphone:

E-mail:

Le/la stagiaire

Nom: _____
Prénom: _____
Téléphone: _____
E-mail: _____
N° d'étudiant/e: _____

Il est convenu ce qui suit:

LE STAGE

- L'objectif du stage est:

- Le descriptif du stage est joint en annexe.

- La durée du stage, qui doit être **au minimum de 4 semaines à temps plein**, s'étend du _____ au _____

- Le stage s'effectue dans un seul service de l'entreprise. Il est consacré à un projet concret défini en liaison avec l'entreprise.

Le/La Stagiaire

- L'étudiant/e stagiaire, ressortissant/e, est tenu/e responsable de s'informer et de se conformer aux règles en vigueur concernant les formalités liées à son stage professionnel dans le cadre de son séjour en Suisse.
- Il/Elle s'engage à entreprendre ce stage selon les règles applicables à l'exercice d'une activité professionnelle et conformément aux exigences de formation de l'Université de Lausanne et au règlement d'études du Master en Comptabilité, Contrôle et Finance (Master of Science in Accounting, Control and Finance).
- Il/Elle atteste être couvert/e par une **assurance** maladie et accidents et avoir souscrit une assurance garantissant sa propre responsabilité durant la période de stage. La faculté, respectivement l'Université, est déchargée de toute responsabilité éventuelle à cet égard.
- Il/Elle reste immatriculé/e dans son Université d'origine et, par conséquent, inscrit/e dans l'une des Universités partenaires pendant le stage.

L'entreprise

- Le/La stagiaire doit être suivi/e dans l'entreprise par un tuteur compétent et expérimenté.
- L'entreprise définit les conditions d'engagement et de rétribution en prenant en compte les spécificités et les objectifs du stage ainsi que le caractère formateur de ce dernier.
- Le tuteur recevra une copie reliée du rapport rédigé sur la base du stage. Il transmettra son avis par écrit au professeur chargé de la supervision du stage.

Le Professeur

- Le suivi académique du stage est assuré par un professeur du Master ou un autre enseignant agréé par le Comité scientifique.
- Le professeur, ayant pris en charge le/la stagiaire, encadrera ce dernier durant son stage.

Le thème du mémoire

- Le thème du rapport de stage sera le suivant :

Etabli à _____, le _____

L'entreprise

Etabli à _____, le _____

L'étudiant/e

Etabli à _____, le _____

Un membre du Comité Scientifique

Annexe : un descriptif du stage

Modalités relatives au Stage Professionnel (3 crédits)

Les principes et les modalités sont les suivants:

- **Le stage est de 3 crédits.** A la fin de celui-ci, **un rapport relatif au stage effectué est demandé.**
- Le stage peut être effectué en Suisse ou à l'étranger, au sein d'une entreprise ou institution, suisse ou étrangère.
- L'étudiant/e entreprend les démarches nécessaires pour trouver un stage par ses propres moyens dans les délais impartis. Il/Elle détermine le sujet du stage et obtient l'accord d'un Professeur qui accepte d'en assurer la supervision.
- L'étudiant/e doit déposer le **Formulaire de Convention**. Celui-ci est établi entre l'entreprise représentée par le responsable du stage, l'étudiant/e et le Comité Scientifique.
- Cette convention de stage permet d'assurer la reconnaissance du statut de stagiaire à l'étudiant/e au sein de l'entreprise, de faire reconnaître le caractère officiel du stage du point de vue des études et d'assurer une relation au sein de l'entreprise concernée.
- Une fois la Convention signée par les trois parties, le/la stagiaire remet **l'exemplaire original à la personne responsable de la coordination des stages** (soit dans la boîte aux lettres, soit par la poste), une copie à son répondant en entreprise et une autre au professeur chargé de la supervision du stage et ce, au plus tard dans les 8 jours qui suivent la date de la signature du membre du comité scientifique.
- Le/La stagiaire atteste être couvert(e) par une **assurance** maladie et accidents et avoir souscrit une assurance garantissant sa propre responsabilité durant la période de stage. La faculté, respectivement l'Université, est déchargée de toute responsabilité éventuelle à cet égard.
- L'étudiant/e stagiaire, ressortissant d'un pays de l'UE, de l'AELE, ou d'un état tiers, est tenu/e responsable de s'informer et se conformer aux lois et règles en vigueur, concernant les formalités liées à son stage professionnel dans le cadre de son séjour en Suisse.
- Le/La stagiaire doit être **suivi/e dans l'entreprise par un tuteur compétent** et expérimenté, dont le nom est indiqué dans la convention de stage.
- La durée du stage doit être **au minimum de 4 semaines**, à temps plein, dans un seul service de l'entreprise. Un travail à temps partiel tout au long de l'année ne peut être considéré comme l'équivalent d'un stage. Un seul stage peut être crédité.
- Si ces modalités ne sont pas respectées, aucun crédit ne sera octroyé pour le stage.
- Une fois le stage achevé, une copie du Certificat de Travail établi par l'entreprise est à remettre
- **A la fin du stage, l'étudiant/e doit rédiger un rapport de stage portant sur le sujet défini avec l'enseignant supervisant le stage.**

- Le travail peut être soumis à des règles de confidentialité en fonction des recommandations émises par l'entreprise. En cas de demande de confidentialité, les copies de mémoires seront conservées dans le bureau du professeur chargé de la supervision. Ils ne seront consultables par une personne extérieure qu'avec l'accord de l'entreprise.
- Si l'entreprise le demande, le Formulaire de Confidentialité est à remplir par les trois parties.
- **Avant d'entamer la rédaction de son rapport de stage**, l'étudiant/e doit présenter le sujet et un plan au professeur responsable de la supervision du stage pour approbation.
- Le rapport doit être déposé, en deux exemplaires, auprès du professeur chargé de la supervision. Celui-ci accordera une note et transmettra le "Formulaire de Validation et Evaluation du Travail de Stage" à la personne responsable de la coordination des stages.
- Si le rapport est refusé, l'enseignant responsable peut alors demander à l'étudiant/e une version révisée. En cas de nouvel échec, le stage n'est pas validé.
- **Si la note est supérieure ou égale à 4, les 3 crédits ECTS sont acquis.**

Isabelle Perrotti
Responsable de la coordination des Stages Master
 Bureau 258.1
 Internef
HEC Lausanne
Université de Lausanne
 CH - 1015 Lausanne Chamberonne
 + 41 21 692 3304
 + 41 21 692 3495
<http://www.unil.ch/hec/masters>
<http://www.unil.ch/hec/masters/stage>